

Compte administratif 2019

Note de présentation

1. Contexte :

L'article L2313-1 du CGCT indique qu'« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Cette note présente donc les principales informations et évolutions des comptes administratifs 2019 du budget principal de la CC4R et des budgets annexes.

Le budget de la CC4R est composé de :

- Un budget principal qui permet à la CC4R d'assurer l'exercice de ses compétences et le fonctionnement de ses services
- Budgets annexes liés à des missions spécifiques :
 - o Budget annexe des ordures ménagères : ce budget retrace les dépenses et recettes de la CC4R liées à la collecte et au traitement des déchets, il est complètement indépendant du budget principal et est financé uniquement avec la redevance des usagers du service.
 - o Budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) : ce budget retrace les dépenses et recettes liées à la réalisation des contrôles des systèmes d'assainissement non collectif. Il doit être indépendant du budget principal et financé uniquement avec la redevance des usagers du service.
 - o Budget annexe du Port de Savoyeux : ce budget retrace les dépenses de fonctionnement et d'investissement nécessaires à la gestion du Port de Savoyeux.
 - o Budget annexe de la ZAE de Côte Renverse : ce budget retrace les dépenses et recettes liées à la commercialisation des parcelles situées dans la zone d'activité.
 - o Budget annexe de la ZAE de Seveux : ce budget retrace les dépenses et recettes liées à la commercialisation des parcelles situées dans la zone d'activité.

2. Budget principal

Section de fonctionnement

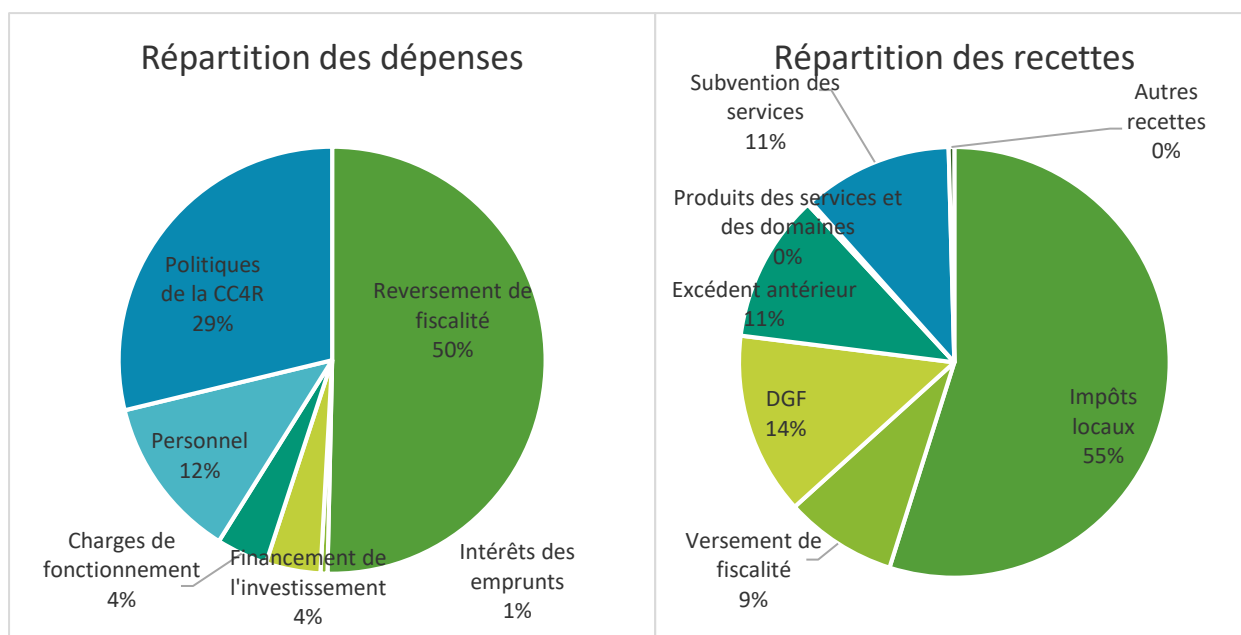
Les dépenses de la section de fonctionnement s'élèvent à 2 697 660.45 € qui correspondent pour :

- 50 % au reversement de la fiscalité au Fond National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR), au Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes (FPIC) et aux communes : premier poste de dépenses de la CC4R. cela représente un reversement de 75 % des impôts locaux perçus par la CC4R à l'État et aux communes
- 29 % au financement des politiques de la CC4R (subventions aux associations, Très Haut Débit, SCoT, etc.),
- 12 % aux charges de personnel,
- 4 % aux charges de fonctionnement (électricité, assurances, etc.),
- 4 % au financement de l'investissement,
- 1 % aux intérêts des emprunts.

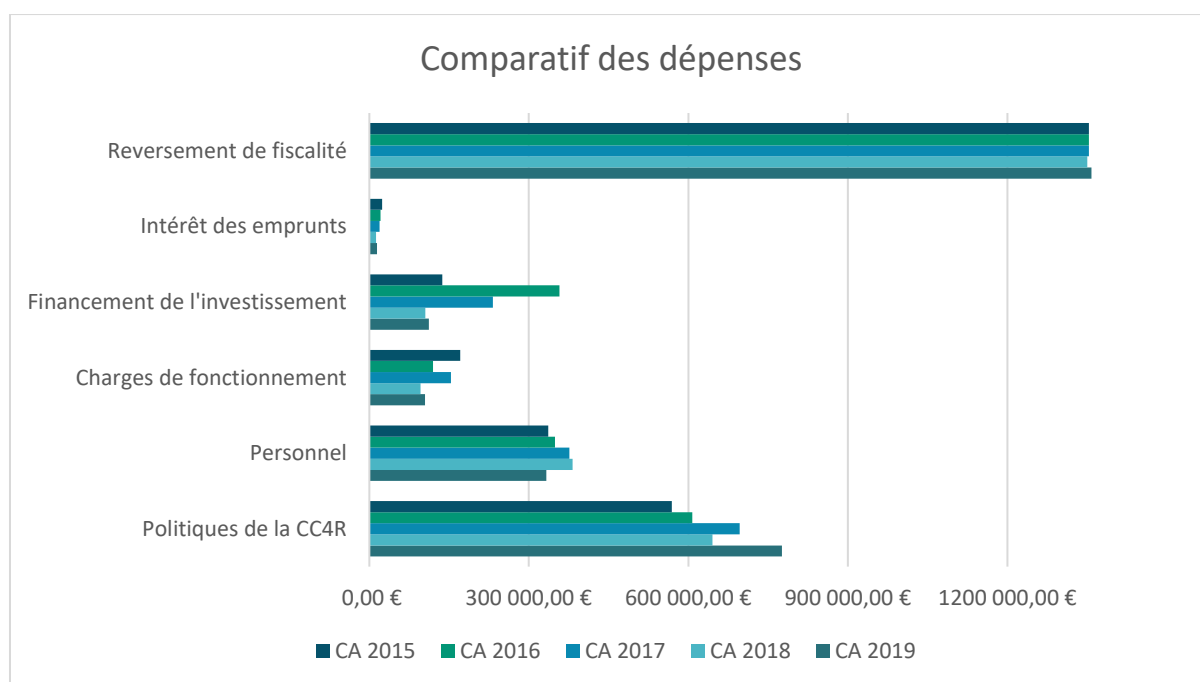
Les recettes de la section de fonctionnement s'élèvent à 3 328 784.06 € qui correspondent pour :

- 55 % aux impôts locaux,
- 14 % à la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF),
- 11 % à l'excédent antérieur,
- 11 % aux subventions des services (aide de La Poste pour les Agences Postales, Intercommunales, aide du Conseil Départemental pour le Transport à la Demande, etc.),
- 9 % au versement de fiscalité (attribution de compensation des communes et compensations des exonérations de taxes)
- Moins de 1 % aux produits des services et des domaines (location du logement, régie du Transport à la Demande, etc.),
- Moins de 1 % à d'autres recettes (essentiellement des écritures d'ordre).

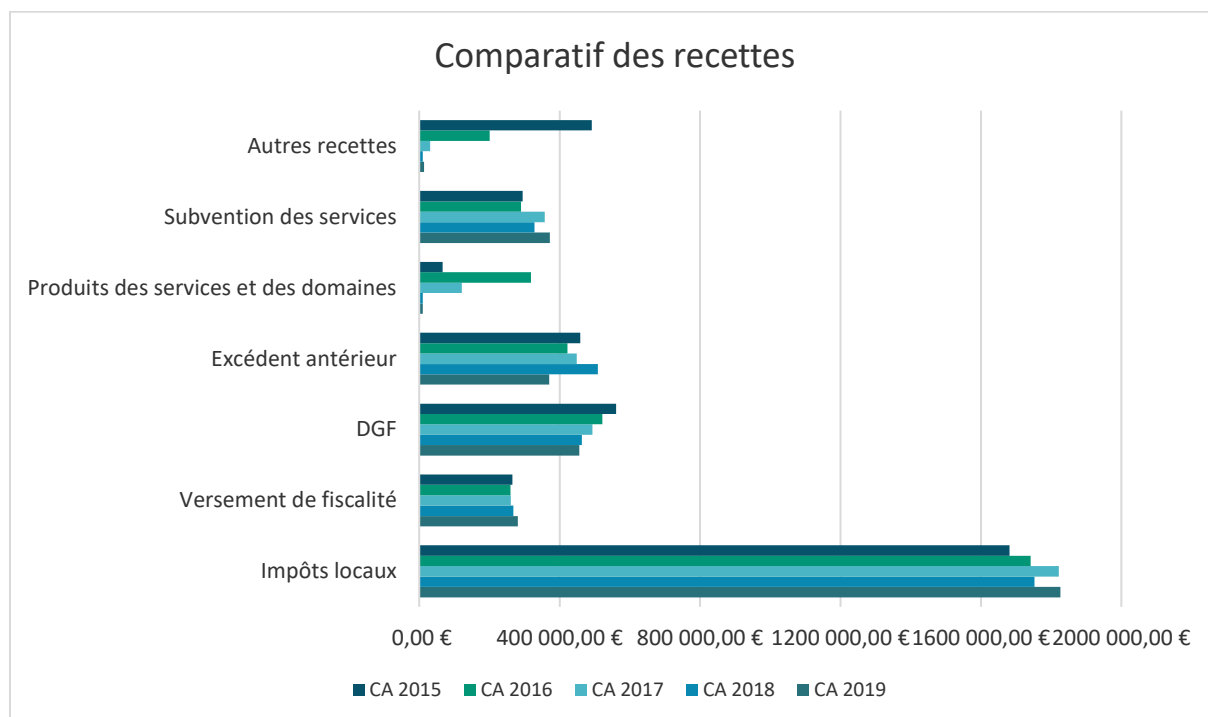
Le résultat de la section de fonctionnement est de 631 123.61 € qui seront reporté en 2020.



Le reversement de la fiscalité et les intérêts des emprunts est globalement stable sur les 5 dernières années. Les charges de personnel et le financement des politiques de la CC4R sont en légère augmentation sur ces 5 dernières années. Le financement de l'investissement varie en fonction des dépenses réalisées. En effet, la CC4R a recours majoritairement à son épargne pour financer les nouveaux projets plutôt que de s'endetter.



L'excédent antérieur et le versement de la fiscalité se maintient entre les 5 années alors que les produits des domaines est en baisse (les dépenses et recettes du Port de Savoyeux ne sont plus pris en compte dans le budget de la communauté mais dans un budget indépendant). La DGF est en baisse, ainsi en 5 ans la CC4R a perdu presque 175 000 € de dotation de l'Etat. Les « autres recettes » subissent une baisse importante car il s'agit essentiellement du remboursement de l'assurance suite à l'incendie du siège administratif. Les impôts locaux sont en hausse uniquement par application de la revalorisation des bases, la CC4R n'ayant pas modifié ces taux d'imposition entre 2015 et 2019 (hormis le taux de la taxe foncière bâti institué à la demande des services fiscaux en 2016).



La fiscalité

Concernant les ménages, les taux des impôts locaux ont été maintenus en 2019 de manière identique depuis la création de la CC4R et sont largement inférieurs aux taux moyens nationaux pour le même type de communauté de communes :

- Taxe d'habitation : 7.99 % (moyenne nationale : 8.62 %)
- Taxe sur le foncier bâti : 0.1 % (moyenne nationale : 2.37 %)
- Taxe sur le foncier non bâti : 1.09 % (moyenne nationale : 7.4 %)

Concernant les entreprises, le taux de la cotisation des entreprises a été maintenu en 2019 de manière identique depuis la création de la CC4R et est largement inférieur au taux moyen national pour le même type de Communauté de Communes soit à 17.51 % (moyenne nationale : 24.94 %).

Les dotations de l'État

La dotation globale de fonctionnement (DGF) est la principale dotation versée par l'État à la CC4R. Elle est en diminution constante depuis 2012 :

2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Évolution 2012-2018
626 737 €	623 298 €	604 541 €	560 712 €	521 204 €	493 394 €	462 983 €	455 589 €	- 171 148 €

Soit environ – 21 400 € par an depuis 8 ans

Section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir de la CC4R.

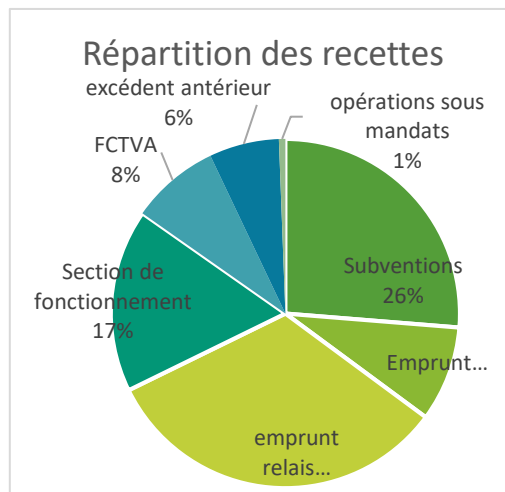
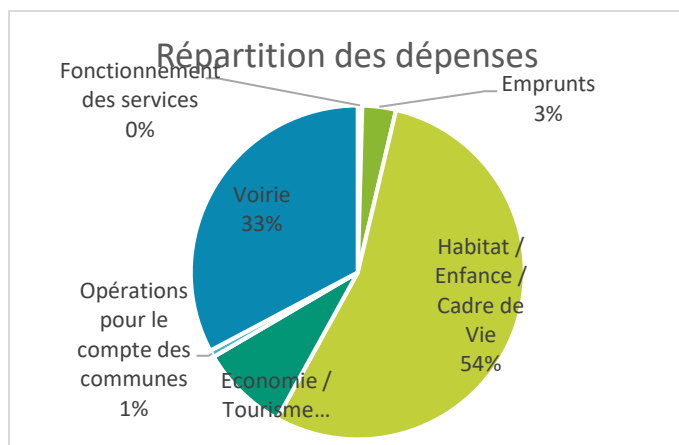
Les dépenses de la section d'investissement s'élèvent à 2 229 462.90 € qui correspondent pour :

- 33 % à des travaux de voirie sur les voies communales déléguées à la CC4R,
- Moins de 1 % au fonctionnement des services
- 9 % à des projets dans le domaine de l'économie et du tourisme,
- 54 % à de l'investissement pour l'habitat, le cadre de vie et l'enfance
- 1 % pour les opérations menées pour le compte des communes,
- 3 % au remboursement du capital des emprunts.

Les recettes de la section d'investissement s'élèvent à 2 895 019.63 € qui correspondent pour 17 % au financement par la section de fonctionnement, 26 % aux subventions perçues pour les différents projets,

8 % au Fond de Compensation de la TVA (FCTVA), 6 % d'excédent antérieur, 9 % d'emprunt, 33 % d'emprunt relais (dans l'attente du versement des subventions), 1 % des recettes des projets portés pour le compte des communes.

Le résultat de la section d'investissement 2019 reporté en 2020 sera un excédent de 665 556.73 €.



3. Budget annexe des Ordures Ménagères

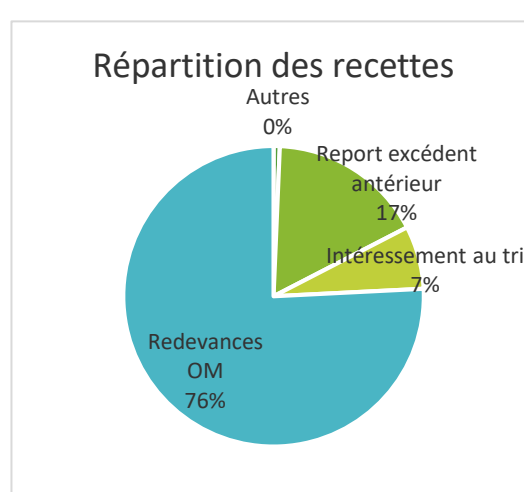
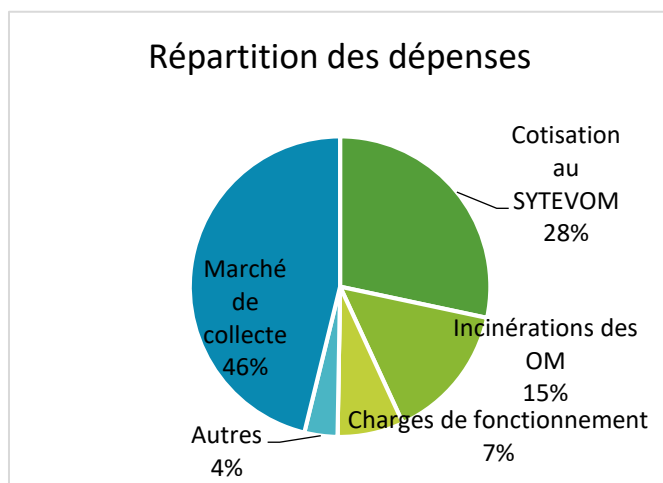
Ce budget retrace les dépenses et recettes liées à la collecte et au traitement des déchets ménagers, des déchets du tri sélectif, ainsi que la cotisation au Sytevom permettant la gestion des déchetteries, etc.

Section de fonctionnement

Les dépenses de la section de fonctionnement s'élèvent à 755 650.00 € dont 46 % correspondent au coût de collecte du tri et des ordures ménagères, 15 % au coût d'incinération des OM, 28 % à la cotisation versée au SYTEVOM (permettant le traitement du tri, l'accès aux déchetteries), 7 % aux charges de fonctionnement des services de la CC4R et 4% à d'autres charges (amortissement, coût de la post exploitation du centre d'enfouissement, coût d'achats des bacs OM et des composteurs, etc.).

Les recettes de la section de fonctionnement s'élèvent à 1 006 652.03 € dont 76 % correspondent à la redevance facturée aux usagers du service, 7 % à la subvention pour la qualité et la revalorisation du tri, 17 % à l'excédent antérieur reporté, moins de 1 % à d'autres recettes (vente de composteurs et de bacs OM et amortissement de subvention.).

Le résultat de 2019 reporté en 2020 sera donc un excédent de 251 002.03 €.



Section d'investissement

Les dépenses de la section d'investissement s'élèvent à 5 577.59 € qui correspondent pour 95 % à l'achat de nouveau bac de tri (équipement des nouveaux foyers) et pour 5 % à l'amortissement de la subvention reçue pour la création de la plateforme de Lavoncourt.

Les recettes de la section d'investissement s'élèvent à 72 169.54 € qui correspondent pour 80 % à l'excédent antérieur, 18 % à l'amortissement des bacs jaunes, des plateformes PAV et de la déchetterie de Lavoncourt et 2 % du fond de compensation de la TVA (FCTVA).

Le résultat 2019 de la section d'investissement reporté en 2020 sera un excédent de 66 591.95 €.

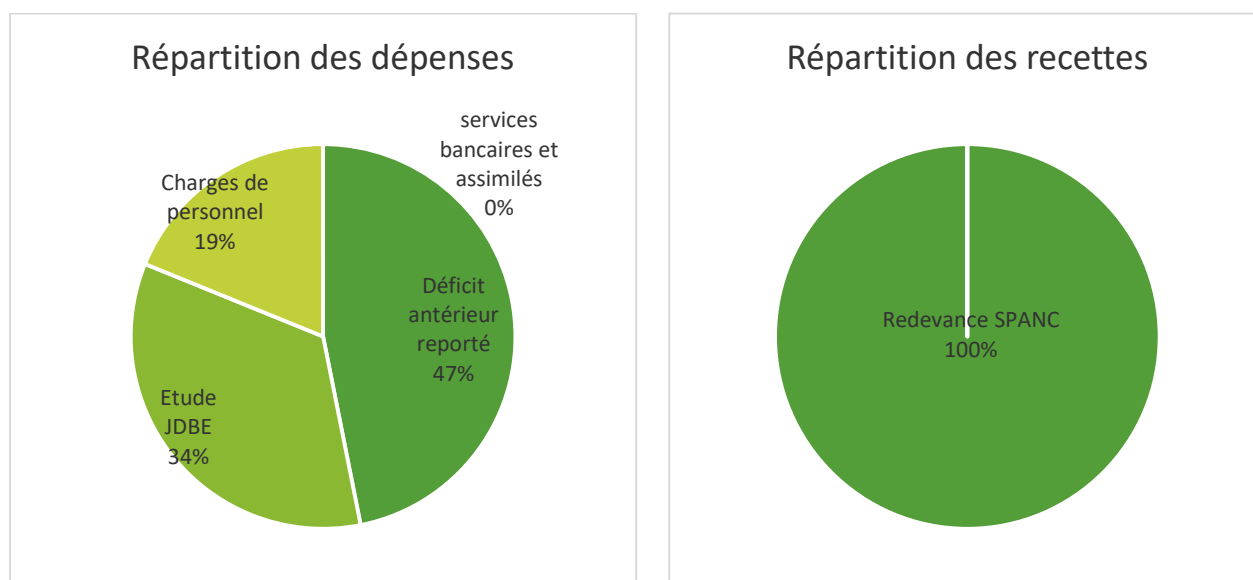
4. **Budget annexe du SPANC**

Ce budget retrace les dépenses et recettes liées au service public d'assainissement non collectif dont la principale mission confiée par la loi est le contrôle des installations d'assainissement non collectif.

Les dépenses de la section de fonctionnement s'élèvent à 56 227.01 € dont 47 % correspondent au déficit antérieur reporté, 34 % aux frais de réalisation des diagnostics par le Bureau d'études JD BE, 19 % au frais de personnels dédiés à ce service.

Les recettes de la section de fonctionnement s'élèvent à 31 320.00 €, ce sont uniquement la redevance facturée aux usagers du service.

Malgré un maintien des tarifs de la redevance SPANC, le résultat cumulé de l'exercice est négatif. Le résultat reporté en 2020 sera donc un déficit de 24 907.01 €.



5. **Budget annexe de la Zone d'activité de la Côte Renverse (Dampierre sur Salon)**

Il s'agit des dépenses et recettes liées à l'aménagement et à la commercialisation des lots situés dans la zone d'activités de la Côte Renverse à Dampierre sur Salon.

Durant l'année 2019, les dépenses réalisées sont la réalisation d'une plateforme prévue dans le cadre de la vente d'un lot. Les recettes correspondent à la vente d'un lot soit 1 765 m² de terrains vendus.

Les dépenses de la section d'investissement s'élèvent à 353 474.27 € qui correspondent pour 14% au déficit antérieur et 86 % au stock en cours de terrain disponible à la vente. Les recettes de la section d'investissement s'élèvent à 291 639.76 € qui correspondent à l'annulation du stock antérieur de terrain disponible à la vente.

Les recettes de la section de fonctionnement s'élèvent à 366 995.77 € qui correspondent à 14 % d'excédent reporté, 3 % de produits des ventes et 83% de stock en cours de terrain disponible à la vente.

Les dépenses de la section de fonctionnement s'élèvent à 304 456.52 € qui correspondent à 96 % d'annulation du stock antérieur de terrain disponible à la vente et à 4 % de travaux de plateforme en vue de la vente d'un lot à une entreprise.

6. Budget annexe du Port de Savoyeux

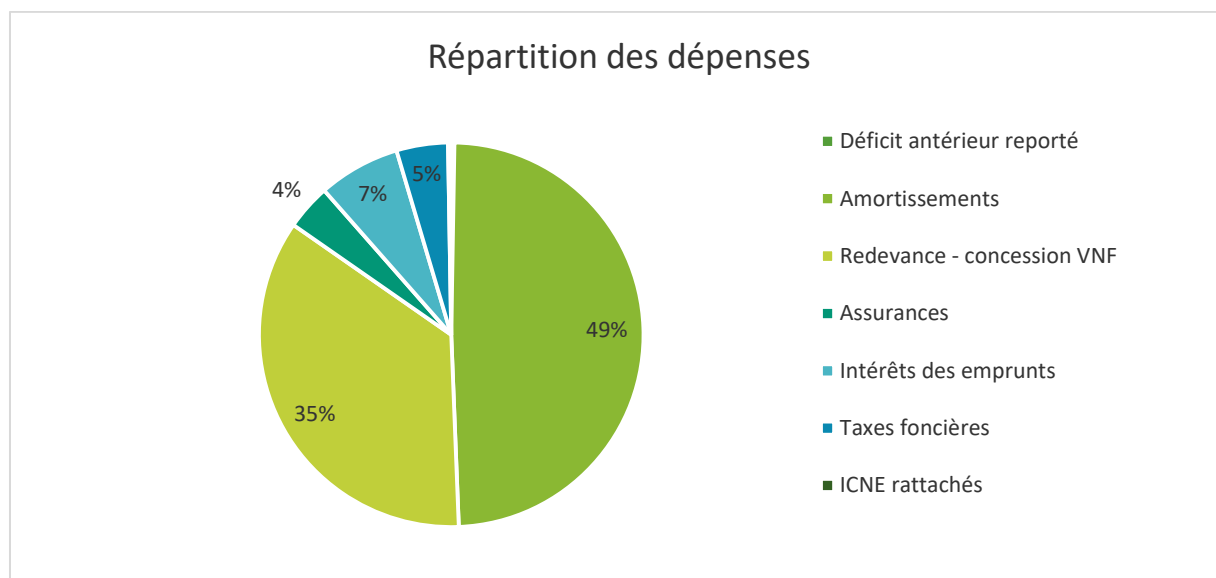
Le Port est géré en délégation de service public en affermage. Dans ce cadre, la CC4R réalise l'investissement et le délégataire assure l'exploitation de l'équipement.

Section de fonctionnement

Les dépenses de la section de fonctionnement s'élèvent à 43 291.52 € dont 49 % correspondent aux écritures d'amortissement, 35 % à la redevance versée à VNF, 4 % à l'assurance des bâtiments, 7 % aux intérêts de l'emprunt contracté pour financer les travaux réalisés en 2011 5 % aux taxes foncières des bâtiments.

Les recettes de la section de fonctionnement s'élèvent à 49 828.20 €.

Le résultat reporté en section de fonctionnement en 2020 sera donc un excédent de 6 536.68 €.



Section d'investissement

Les dépenses de la section d'investissement s'élèvent à 14 280.78 € qui correspondent pour 96 % au remboursement du capital de l'emprunt et pour 4 % aux travaux d'investissement réalisés par le propriétaire.

Les recettes de la section d'investissement s'élèvent à 22 942.13 € qui correspondent aux écritures d'amortissement et à l'excédent antérieur.

Le résultat reporté en section d'investissement en 2020 sera donc un excédent de 8 661.35 €.

7. Budget annexe de la Zone d'activité de Seveux

Il s'agit des dépenses et recettes liées à l'aménagement et à la commercialisation des lots situés dans la zone d'activités de Seveux.

Durant l'année 2019, aucune dépense et aucune recette n'ont été perçus sur ce budget.